



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**08.12.2004 Bulletin 2004/50**

(51) Int Cl.7: **G09F 3/10**

(21) Numéro de dépôt: **04291238.6**

(22) Date de dépôt: **14.05.2004**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL HR LT LV MK**

(72) Inventeur: **Rousselet, Guilhem**  
**94100 Saint Maur des Fossés (FR)**

(74) Mandataire: **Leray, Noelle**  
**L'OREAL - D.I.P.I.**  
**25-29 Quai Aulagnier**  
**92600 Asnières (FR)**

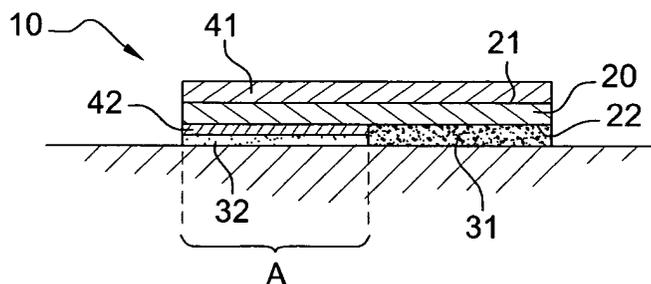
(30) Priorité: **03.06.2003 FR 0306682**

(71) Demandeur: **L'OREAL**  
**75008 Paris (FR)**

(54) **Etiquette à double adhésif destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique**

(57) La présente invention concerne une étiquette (10 ; 110 ; 210) destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comportant un support (20 ; 120 ; 220) dont une première face (21 ; 121 ; 221) est recouverte, au moins en partie, d'une première impression (41 ; 141 ; 241), une seconde face (22 ; 122 ; 222) du support étant destinée à être collée sur l'article. Au moins une première zone de la seconde face est recouverte d'une couche d'une première composition adhésive (31 ; 131) desti-

née à maintenir de façon permanente l'étiquette sur l'article, au moins une seconde zone (A) de la seconde face étant recouverte d'une couche d'une seconde composition adhésive (32 ; 132), distincte de la première, la seconde composition adhésive étant telle que la seconde zone est apte à être décollée de l'article, le support comportant une seconde impression (42 ; 142) disposée de manière telle qu'elle est visible uniquement lorsque la seconde zone est décollée de l'article, lorsque l'article n'est pas transparent.



**Fig. 1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une étiquette destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique.

**[0002]** Dans le domaine de la cosmétique, il existe des normes qui obligent l'inscription permanente d'un grand nombre d'information sur les produits. En particulier, il est obligatoire de faire figurer en clair sur les produits la liste des composants des formules des produits, et également d'autres mentions légales telles que le numéro de lot des produits ou toute autre information permettant la traçabilité du produit. Toutes ces informations obligatoires doivent être indiquées en plus des informations marketing liées au produit. En outre, toutes ces indications doivent apparaître sur des produits de faibles dimensions tels que des tubes de mascara, des flacons de vernis à ongles ou encore des tubes de rouge à lèvres par exemple. Par ailleurs, ces indications ne doivent pas altérer l'esthétique du produit sur lequel elles sont apposées.

**[0003]** Pour pouvoir indiquer toutes ces informations, une solution possible est d'apposer deux étiquettes pour obtenir une surface imprimable suffisamment grande. Toutefois, cette solution est coûteuse car elle implique une étiquette supplémentaire ainsi qu'un poste de pose d'étiquette dont les lignes ne sont pas équipées. En outre, il est souvent difficile d'apposer deux étiquettes sur un article car dans le domaine du maquillage les articles sont relativement petits de sorte que les surfaces étiquetages sont restreintes. Enfin, cette solution est peu esthétique.

**[0004]** De la même manière, l'utilisation d'une seule étiquette comme celle décrite dans le document FR 2441894 nécessite une étiquette relativement encombrante pour pouvoir imprimer toutes les indications souhaitées puisqu'elles sont toutes inscrites sur son recto. En outre, dans ce document une partie des indications relatives au produit peut être détachée du reste de l'étiquette de sorte que toutes les indications ne sont pas apposées de façon permanente sur le produit.

**[0005]** Une autre solution possible consiste à utiliser une étiquette livret ou une étiquette pelable à la place d'une étiquette simple.

**[0006]** Une étiquette livret est une étiquette composée de deux couches imprimables superposées sur un support. Les deux couches sont donc appliquées en une seule opération sur un seul poste d'étiquetage. Les deux couches sont rendues solidaires sur la plupart de leur surface par un adhésif de faible tenue et sur une bande latérale par un adhésif de forte tenue. Ainsi le consommateur peut aisément décoller la couche supérieure de l'étiquette sur laquelle est imprimée une partie des informations pour avoir accès à ce qui est imprimé sur la couche inférieure de l'étiquette livret. En tirant plus fortement sur la couche supérieure, le consommateur peut finalement décoller la totalité de la couche supérieure de l'étiquette livret.

**[0007]** Une étiquette pelable est une étiquette composée également de deux couches imprimables superposées sur un support. Les deux couches sont appliquées sur un seul poste d'étiquetage. Les deux couches sont rendues solidaires sur, cette fois, la totalité de leur surface, par un adhésif de faible tenue. Ainsi le consommateur peut aisément décoller la couche supérieure de l'étiquette sur laquelle est imprimée une partie des informations pour avoir accès à ce qui est imprimé sur la couche inférieure de l'étiquette pelable.

**[0008]** Ces deux types d'étiquettes présentent toutefois plusieurs inconvénients. Ces étiquettes sont coûteuses par elles-mêmes, car elles contiennent deux couches support au lieu d'une seule. En outre, elles requièrent une technologie sophistiquée puisqu'il faut imprimer chaque couche séparément avant de les contre coller l'une sur l'autre. En outre, l'impression sur ligne est plus complexe du fait de la surépaisseur des deux couches et provoque une usure plus importante des têtes d'impression que sur une étiquette classique monocouche. Enfin, lorsque le consommateur retire la couche supérieure de l'étiquette, il sépare la totalité des mentions qui y sont imprimées, ce qui est inacceptable dans le cas où des informations légales obligatoires sont imprimées sur la couche supérieure car alors ces informations peuvent être détachées du produit ce qui ne répond pas à son caractère permanent obligatoire. En outre, le consommateur peut être tenté avant l'acte d'achat de retirer la couche supérieure (d'autant plus qu'en général un pictogramme l'y incite) dans sa totalité sans pour autant avoir le sentiment d'altérer le produit. Or, une telle action dégrade le produit et le rend dans la plupart des cas invendable.

**[0009]** Le document US 6,332,631 décrit une étiquette comportant un support dont une première face est recouverte d'une première indication. La seconde face du support comporte une première portion recouverte d'un adhésif permanent destinée à fixer l'étiquette. La seconde face comporte une seconde portion initialement recouverte d'un adhésif sur lequel une seconde indication est imprimée, le pouvoir adhésif de l'adhésif dans cette seconde portion étant désactivé par une couche protectrice. Une troisième portion est recouverte d'un adhésif, cette portion étant destinée à être décollée.

**[0010]** Les documents GB2310418 et US 6,073,377 décrivent des étiquettes comportant deux parties détachables dont une seule face comporte une indication.

**[0011]** Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser une étiquette qui ne présente pas les inconvénients de la technique antérieure.

**[0012]** C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser une étiquette de dimensions réduites qui permet l'inscription d'un grand nombre d'information.

**[0013]** C'est encore un autre objet de l'invention que de réaliser une étiquette à un coût relativement faible.

**[0014]** C'est également un autre objet de l'invention que de réaliser une étiquette qui n'altère pas l'esthétique

de l'article sur lequel elle est apposée.

**[0015]** Selon l'invention, ces objets peuvent être atteints en réalisant une étiquette destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comportant un support dont une première face est recouverte, au moins en partie, d'une première impression, une seconde face du support étant destinée à être collée sur l'article, la seconde face étant recouverte d'une couche adhésive destinée à maintenir de façon permanente, au moins une première zone de l'étiquette sur l'article, la couche adhésive étant au moins en partie recouverte, sur au moins une seconde zone de la seconde face d'une seconde impression correspondant à une indication relative à l'article. La seconde impression peut être destinée à être au contact de l'article lorsque l'étiquette est collée sur l'article de manière à amoindrir le pouvoir adhésif de la couche adhésive sur ladite seconde zone de sorte que la seconde zone est apte à être décollée de l'article afin de visualiser la seconde impression. Autrement dit, le pouvoir adhésif de la couche adhésive est amoindri uniquement par la présence de la seconde impression correspondant à une indication relative à l'article, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une couche supplémentaire sur l'adhésif.

**[0016]** Selon l'invention, ces objets peuvent également être atteints au moins en partie en réalisant une étiquette destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comportant un support dont une première face est recouverte, au moins en partie, d'une première impression, une seconde face du support étant destinée à être collée sur l'article, au moins une première zone de la seconde face étant recouverte d'une couche d'une première composition adhésive destinée à maintenir de façon permanente l'étiquette sur l'article, au moins une seconde zone de la seconde face étant recouverte d'une couche d'une seconde composition adhésive, distincte de la première, la seconde composition adhésive étant telle que la seconde zone est apte à être décollée de l'article, le support comportant une seconde impression disposée de manière telle qu'elle est visible uniquement lorsque la seconde zone est décollée de l'article, lorsque l'article n'est pas transparent.

**[0017]** Dans cette seconde configuration, la seconde impression peut recouvrir au moins en partie la seconde zone de la seconde face du support, ou alternativement le support peut être transparent et la seconde impression peut recouvrir une partie de la première face du support disposée en regard de la seconde zone de la seconde face du support, la seconde impression pouvant alors être recouverte par une impression opaque.

**[0018]** Bien entendu, « maintenir de façon permanente » signifie que la première zone de l'étiquette ne peut être décollée de l'article en tirant dessus normalement mais il n'est pas totalement impossible de la décoller. Il n'est pas exclu qu'elle puisse par exemple être décollée en grattant fortement l'étiquette ou encore

en appliquant une composition chimique.

**[0019]** Ainsi, une partie des indications peut être lue sur le recto de l'étiquette et l'autre partie peut être lue, après avoir décollé une partie de l'étiquette, sur ou au travers du verso de l'étiquette ce qui augmente la surface imprimable de l'étiquette sans augmenter sa taille.

**[0020]** Bien entendu, lorsqu'une telle étiquette est apposée sur un article au travers duquel on peut voir l'étiquette, c'est-à-dire un article non opaque, la seconde impression peut être vue au travers de l'article lui-même sans avoir besoin de décoller l'étiquette.

**[0021]** Le support peut être constitué d'un matériau choisi parmi les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphthalates, ou le papier.

**[0022]** Le support peut avoir une épaisseur comprise entre 12 µm et 200 µm, et de préférence, entre 20 µm et 80 µm.

**[0023]** Une feuille pelable peut être apposée sur la couche adhésive, la face de la feuille pelable en contact avec la couche adhésive étant recouverte d'un matériau anti-adhérent, notamment du silicone.

**[0024]** La feuille pelable peut être constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphthalates, les polypropylènes ou le papier.

**[0025]** Selon un autre de ses aspects, l'invention a encore pour objet un conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, comportant une étiquette telle que définie précédemment. Le conditionnement peut être constitué d'une boîte, d'un étui, d'un pot, d'un flacon, d'un tube, d'un bidon ou d'un crayon de maquillage.

**[0026]** L'invention consiste, mis à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en coupe d'un premier mode de réalisation d'une étiquette selon l'invention ;
- la figure 2 représente une vue en coupe d'un deuxième mode de réalisation d'une étiquette selon l'invention ;
- la figure 3 représente une vue en coupe d'un troisième mode de réalisation d'une étiquette selon l'invention ;
- la figure 4A représente un flacon muni de l'étiquette illustrée à la figure 1 ; et
- la figure 4B représente le flacon de la figure 4A lorsque l'on décolle du flacon une partie A de l'étiquette.

**[0027]** L'étiquette 10 représentée sur les figures 1, 4A et 4B est de forme sensiblement rectangulaire, comme on le voit plus particulièrement sur les figures 4A et 4B. Elle présente un support 20, notamment en polyéthylène haute densité, en polypropylène, en chlorure de polyvinyle, en papier, ou en polyéthylène téréphthalate. A titre purement indicatif, dans le cas d'un support en po-

lyéthylène haute densité, son épaisseur est de l'ordre de 80 à 100 µm. Dans le cas d'un polypropylène, son épaisseur est de l'ordre de 40 à 60 µm. Dans le cas du papier, son épaisseur est de l'ordre de 100 µm. D'autres matériaux encore peuvent être utilisés. Le support est de préférence opaque.

**[0028]** Une première face 21 du support 20 constituant le recto de l'étiquette est recouverte d'une première impression 41, notamment une indication relative à l'identification du produit, à sa marque ou dénomination commerciale, et en particulier les informations légales telles que le numéro de lot du produit, sa contenance, l'adresse et le code de l'emballeur, ou encore les informations commerciales comme le code à barre, etc... L'impression est faite par toute technique connue, notamment par sérigraphie, typographie, flexographie, ou par offset.

**[0029]** La première impression 41 est destinée à être vue par le consommateur sans qu'il ait besoin d'effectuer une action particulière.

**[0030]** Une seconde face 22 du support 20 constituant le verso de l'étiquette est recouverte, sur une partie A seulement de sa surface s'étendant jusqu'à un bord de l'étiquette, d'une seconde impression 42. La seconde impression 42 est par exemple une indication relative à la liste des composés formant le produit contenu dans l'article sur lequel est apposée l'étiquette. Là encore, l'impression est faite par toute technique connue, notamment par sérigraphie, typographie, flexographie, ou par offset.

**[0031]** La seconde impression 42 n'est pas visible directement par le consommateur lorsqu'il regarde le produit.

**[0032]** Le reste de la surface de la seconde face 22 est recouvert d'une première composition adhésive 31, notamment d'un adhésif de type permanent ou semi-permanent. La première composition adhésive 31 est destinée à coller l'étiquette de manière permanente sur l'article.

**[0033]** La seconde impression 42 est recouverte d'une seconde composition adhésive 32 transparente dont le pouvoir adhérent est inférieur à celui de la première composition adhésive de manière à ce que la partie A de l'étiquette puisse être décollée de l'article sur lequel elle est apposée.

**[0034]** Les compositions adhésives 31 et 32 sont recouvertes, avant utilisation, d'une feuille pelable, non représentée, constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier. La face de la feuille pelable en contact avec les compositions adhésives 31 et 32 est recouverte d'une couche anti-adhérente, notamment de silicone. La feuille pelable est retirée juste avant application de l'étiquette 10 sur le conditionnement.

**[0035]** Pour réaliser cette étiquette 10, on imprime la première face 21 du support de l'impression 41. On imprime ensuite la partie A de la seconde face 22 du support de l'impression 42 et on enduit cette impression 42

de la composition adhésive 32. On enduit le reste de la seconde face 22 de la composition adhésive 31. On applique alors sur ces couches adhésives, la feuille protectrice pelable.

**[0036]** Les figures 4A et 4B représentent un exemple d'un conditionnement 100 recouvert d'une étiquette 10 telle qu'elle vient d'être décrite. Un tel conditionnement est un récipient sous forme d'un flacon, l'étiquette 10 étant apposée sur le corps du flacon. Alternativement, l'étiquette peut être collée sur le capuchon du flacon. De la même manière, un tel conditionnement pourrait être constitué par un récipient sous forme d'un pot, d'un tube ou d'un bidon de type bidon aérosol ou spray. Alternativement, le conditionnement peut être sous forme d'une boîte ou d'un étui, ou encore d'un crayon de maquillage.

**[0037]** Le flacon 100 contient par exemple un produit cosmétique et est commercialisé avec l'étiquette 10 que l'on a collé dessus après avoir retiré la feuille pelable. Comme on le voit à la figure 4A, le consommateur peut lire les indications correspondant à la première impression 41 sans effectuer d'action particulière. Pour lire les indications correspondant à la seconde impression 42, l'utilisateur décolle la partie A de l'étiquette de manière à visualiser la partie A du verso de l'étiquette comportant la seconde impression 42. Le support 20 étant opaque, la première impression 41 n'est alors pas visible au travers du support et le consommateur voit uniquement la seconde impression 42. En outre, le reste de l'étiquette étant collé par une composition adhésive de type permanent, l'ensemble de l'étiquette est maintenu sur l'article de sorte que toutes les indications imprimées sur l'étiquette restent de façon permanente sur l'article.

**[0038]** Selon un deuxième mode de réalisation représenté à la figure 2, l'étiquette 110 présente un support 120 qui peut être sensiblement identique au support 20 décrit précédemment, si ce n'est qu'il est cette fois transparent. La première face 121 du support 120 constituant le recto de l'étiquette est cette fois recouverte, sur une partie A seulement de sa surface s'étendant jusqu'à un bord de l'étiquette, d'une seconde impression 142. Cette seconde impression 142 est par exemple identique à la seconde impression décrite précédemment, et correspond par exemple à une indication relative à la liste des composés formant le produit contenu dans l'article sur lequel est apposée l'étiquette.

**[0039]** Une couche d'impression opaque 150 recouvre de façon continue le reste de la surface de la première face 121 du support ainsi que la seconde impression 142. Enfin, la première impression 141 recouvre cette fois la couche 150.

**[0040]** La seconde face 122 du support 120 constituant le verso de l'étiquette est recouverte, sur une partie seulement de sa surface s'étendant jusqu'à un bord de l'étiquette (qui correspond à la partie A de l'étiquette), d'une seconde composition adhésive 132 transparente, dont le pouvoir adhérent est relativement faible de manière à ce que la partie A de l'étiquette puisse être décollée de l'article sur lequel elle est apposée. Le reste

de la surface de la seconde face 122 est recouvert d'une première composition adhésive 131, notamment d'un adhésif de type permanent ou semi-permanent. La première composition adhésive 131 est destinée à coller l'étiquette de manière permanente sur l'article.

**[0041]** De la même manière que dans le mode de réalisation précédent, la première impression 141 est destinée à être vue par le consommateur sans qu'il ait besoin d'effectuer une action particulière. En outre, la présence de la couche opaque 150 masque la seconde impression 142. Pour lire les indications correspondant à la seconde impression 142, l'utilisateur décolle la partie A de l'étiquette de manière à visualiser la partie A du verso de l'étiquette comportant la seconde impression 142. Le support 120 étant transparent, la seconde impression 142 est alors visible au travers du support. En outre, la présence de la couche opaque 150 masque la première impression 141 lorsque la partie A est décollée.

**[0042]** Pour réaliser cette étiquette 110, on imprime sur la partie A de la première face 121 du support l'impression 142. On imprime ensuite la couche opaque 150 sur cette impression 142 et sur le reste de la première face 121 du support. Puis, on imprime sur la couche opaque 150 l'impression 141. On enduit enfin la seconde face 122 du support des compositions adhésives 131 et 132.

**[0043]** Le troisième mode de réalisation représenté à la figure 3 diffère du premier mode de réalisation en ce que la seconde face 222 du support 220 est cette fois entièrement recouverte d'une première composition adhésive 231 tel qu'un adhésif de type permanent ou semi-permanent qui n'est pas nécessairement transparent. La seconde impression 242 recouvre cette fois une partie A de la première composition adhésive 231 de sorte que le pouvoir adhésif de cette composition est en partie annihilé ce qui permet à la partie A de l'étiquette d'être décollée de l'article sur lequel elle est apposée.

**[0044]** Pour réaliser l'étiquette 210, on imprime l'impression 241 sur la première face 221 du support. On enduit ensuite la totalité de la seconde face 222 du support de la composition adhésive 231. Enfin, on imprime sur une partie A de cette composition adhésive l'impression 242.

**[0045]** Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'invention telle que revendiquée ci-après.

## Revendications

1. Etiquette (210) destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comportant un support (220) dont une première face (221) est recouverte, au moins en partie, d'une première impression (241), une secon-

de face (222) du support étant destinée à être collée sur l'article, la seconde face étant recouverte d'une couche adhésive (231) destinée à maintenir de façon permanente, au moins une première zone de l'étiquette sur l'article, la couche adhésive (231) étant au moins en partie recouverte, sur au moins une seconde zone (A) de la seconde face d'une seconde impression (242) correspondant à une indication relative à l'article et destinée à être au contact de l'article lorsque l'étiquette est collée sur l'article de manière à amoindrir le pouvoir adhésif de la couche adhésive sur ladite seconde zone (A) de sorte que la seconde zone (A) est apte à être décollée de l'article afin de visualiser la seconde impression.

2. Etiquette (10 ; 110) destinée à être appliquée sur un article, notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comportant un support (20 ; 120) dont une première face (21 ; 121) est recouverte, au moins en partie, d'une première impression (41 ; 141), une seconde face (22 ; 122) du support étant destinée à être collée sur l'article, au moins une première zone de la seconde face étant recouverte d'une couche d'une première composition adhésive (31 ; 131) destinée à maintenir de façon permanente l'étiquette sur l'article, au moins une seconde zone (A) de la seconde face étant recouverte d'une couche d'une seconde composition adhésive (32 ; 132), distincte de la première, la seconde composition adhésive étant telle que la seconde zone est apte à être décollée de l'article,

le support comportant une seconde impression (42 ; 142) disposée de manière telle qu'elle est visible uniquement lorsque la seconde zone est décollée de l'article, lorsque l'article n'est pas transparent.

3. Etiquette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la seconde impression (42) recouvre au moins en partie la seconde zone (A) de la seconde face (22) du support.

4. Etiquette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le support (120) est transparent et que la seconde impression (142) recouvre une partie de la première face (121) du support disposée en regard de la seconde zone (A) de la seconde face (122) du support.

5. Etiquette selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** la seconde impression (142) est recouverte par une impression opaque (150).

6. Etiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le support (20 ; 120 ; 220) est constitué d'un matériau

choisi parmi les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, ou le papier.

7. Etiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le support (20 ; 120 ; 220) a une épaisseur comprise entre 12  $\mu\text{m}$  et 200  $\mu\text{m}$ , et de préférence, entre 20  $\mu\text{m}$  et 80  $\mu\text{m}$ . 5  
10
8. Etiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'**une feuille pelable est apposée sur la couche adhésive, la face de la feuille pelable en contact avec la couche adhésive étant recouverte d'un matériau anti-adhérent, notamment du silicone. 15
9. Etiquette selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** ladite feuille pelable est constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier. 20
10. Conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, comportant une étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes. 25
11. Conditionnement selon la revendication 10, **caractérisé en ce qu'**il est constitué d'une boîte, d'un étui, d'un pot, d'un flacon, d'un tube, d'un bidon ou d'un crayon. 30

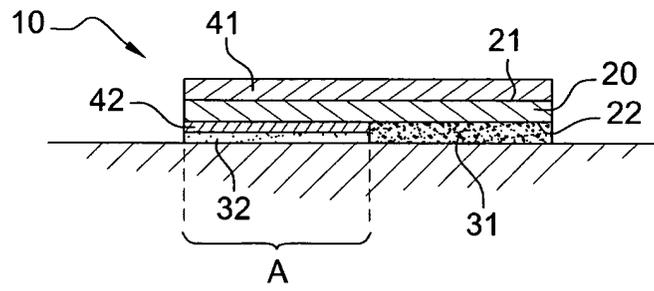
35

40

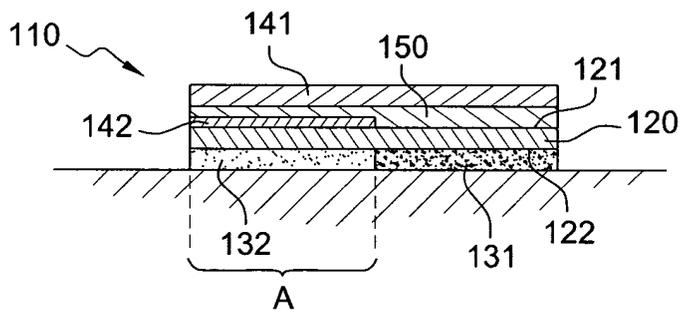
45

50

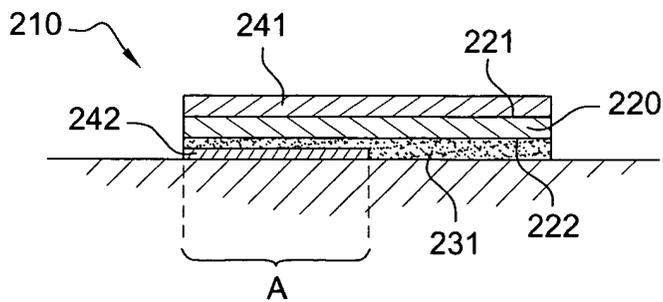
55



**Fig. 1**



**Fig. 2**



**Fig. 3**

Fig. 4B

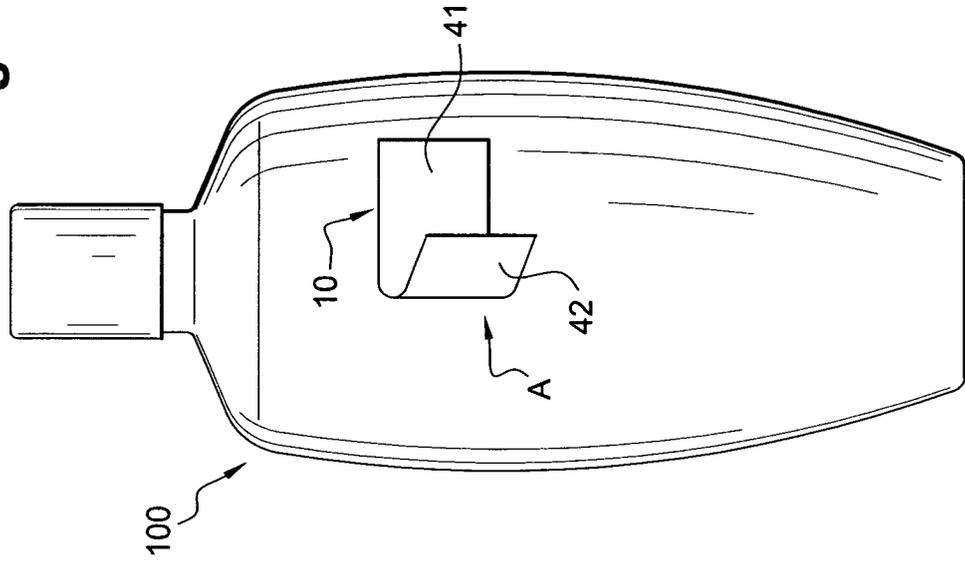
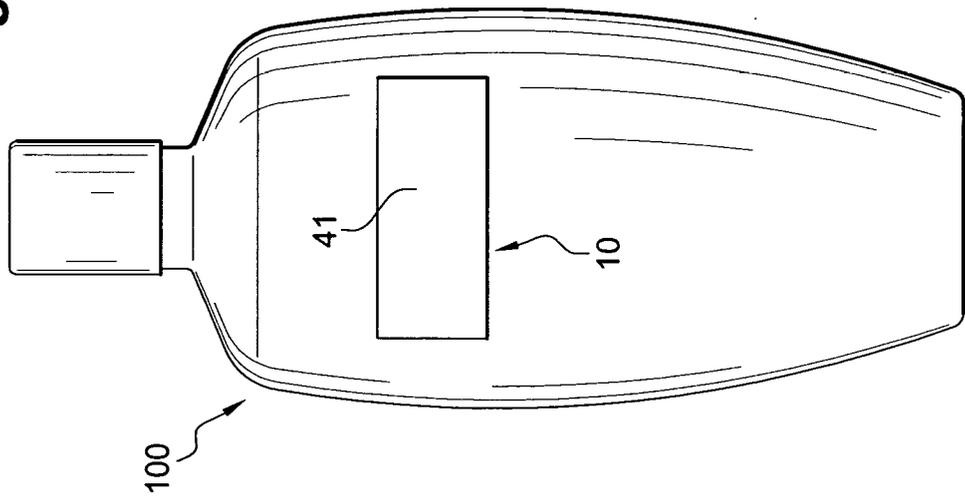


Fig. 4A





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A,D	US 6 332 631 B1 (KIRK DANA S) 25 décembre 2001 (2001-12-25) * colonne 3, ligne 56 - colonne 8, ligne 61; figures 1-15 *	1-11	G09F3/10
A,D	US 6 073 377 A (MEHTA RAJENDRA) 13 juin 2000 (2000-06-13) * colonne 3, ligne 1 - colonne 8, ligne 65; figures 1-10 *	1-11	
A,D	GB 2 310 418 A (JARVIS PORTER GROUP PLC) 27 août 1997 (1997-08-27) * page 2, ligne 26 - page 7, ligne 25; figure 1 *	1-11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 22 septembre 2004	Examineur Demolder, J
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 1238

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-09-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6332631	B1	25-12-2001	AUCUN	
US 6073377	A	13-06-2000	AU 6459098 A CA 2284208 A1 WO 9843226 A1	20-10-1998 01-10-1998 01-10-1998
GB 2310418	A	27-08-1997	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82